

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 033-213304850-20230404-DE2023_04_12-DE

SLO

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril 2023 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	14
<u>Absents excusés</u> :	4
<u>Absents</u> :	1

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, ALLAIRE, CANTE, CANTIN, CURELY, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI,

Absents excusés : MM. BUTON, DURAND, FONMARTY, LAGUILLON.

M. DURAND a donné pouvoir à Mme CANTIN

Absent : Monsieur DUPONT.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2023.04.12

Objet : Annulation de dettes

Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'effacer les dettes de M. PRADEL Xavier précédemment locataire de la guinguette de la Plage insolvable suite à liquidation de son entreprise. Ces dettes s'élèvent à un montant de 14 710,99 €.

En conséquence, il y a lieu d'effacer ces créances.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 14 710,99 €.



Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 25 juillet 2023,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.